

PREFECTURE DE L'AUDE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relatif à l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale
présentée par la Société SASU CE LA CROUZETTE
pour l'exploitation d'un nouveau parc éolien « CE La Crouzette »
situé sur le territoire de la commune de Cuxac-d'Aude au lieu-dit « La Crouzette »**

Par arrêté préfectoral du 19 juillet 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du mardi 27 août 2024 au vendredi 27 septembre 2024 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le parc éolien projeté sera constitué de :

- 3 éoliennes (aérogénérateurs) de 2,3 MW unitaire, chacune sur une fondation adaptée, accompagnée d'une plateforme dédiée au montage de la machine ;
- un réseau électrique enterré inter-éoliennes ;
- un poste de livraison,
- un réseau d'accès de chemins d'accès.

Les aérogénérateurs sont constitués notamment d'un rotor à 3 pales avec arbre horizontal (diamètre maximal : 82 m), d'une nacelle soutenant le rotor et contenant divers organes tels que la génératrice électrique, d'un mât (hauteur du moyeu : 84 m + 1,5 m) soutenant la nacelle, et d'un socle enterré. La hauteur en bout de pale est de 125 m + 1,5 m.

Les installations seront raccordées à un centre d'exploitation à distance. La supervision ainsi que la capacité d'intervention seront assurées en permanence.

Informations complémentaires :

Les communes concernées par le rayon d'affichage sont dans le département de l'Aude : Cuxac-d'Aude, Coursan, Salles-d'Aude, Narbonne, Ouveillan, Sallèles-d'Aude, Moussan et dans le département de l'Hérault : Poilhes, Capestang, Montels, Nissan-lez-Enserune.

La personne responsable du projet est :

La personne responsable du projet est : Madame Ludivine RODRIGUEZ MONDINO, Responsable de l'agence LR, téléphone : 04-86-80-25-00, e-mail : agence.lr@totalenergies.com – adresse postale : Société TotalEnergies Renouvelables France - Direction Développement - Agence Languedoc-Roussillon - Immeuble Blue One - Bât C - 1399 avenue Georges Frêche - 34970 LATTES. Toutes informations techniques relatives au projet pourront lui être demandées.

Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Richard FORMET, officier de gendarmerie retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du 18 juin 2024 de M. le Président du tribunal administratif de Montpellier.
Monsieur Emmanuel NADAL a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Déroulement de l'enquête :

La commune de Cuxac-d'Aude est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi qu'un registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mis à disposition du public en mairie de Cuxac-d'Aude.

L'étude d'impact du projet et l'avis de l'autorité environnementale figureront parmi les pièces du dossier mis à la disposition du public pendant l'enquête publique.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- à partir du site Internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-foret-chasse-risques-naturels-technologiques/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Les-dossiers-ICPE-complets-a-consulter/Les-Parcs-Eoliens/Parc-eolien-CE-La-Crouzette-a-Cuxac-d-Aude>
- ou directement sur la plateforme accueillant le registre dématérialisé accessible au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/cuxac-la-crouzette/>
- gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, en mairie de Cuxac-d'Aude, 29 boulevard Yvan Pélissier – 11590 CUXAC-D'AUDE.

Observations du public :

A compter de la date d'ouverture et jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique, les observations relatives au projet pourront être :

- envoyées par courrier à la mairie de Cuxac-d'Aude - Hôtel de Ville, 29 boulevard Yvan Pélissier - 11590 Cuxac-d'Aude - à l'attention de Monsieur Richard FORMET, commissaire enquêteur,
- ou adressées par voie électronique à l'adresse e-mail suivante : cuxaclacrouzette@democratie-active.fr
- ou via le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/cuxac-la-crouzette/>

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé. Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Cuxac-d'Aude, 29 boulevard Yvan Pélissier – 11590 Cuxac-d'Aude aux jours et heures suivants :

- mardi 27 août 2024 de 9 h à 12 h
- samedi 14 septembre 2024 de 9 h à 12 h
- vendredi 27 septembre 2024 de 14h30 à 17h30

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

A réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Cuxac-d'Aude, à la préfecture de l'Aude (Direction du Pilotage des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture et sur Internet à l'adresse suivante :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-foret-chasse-risques-naturels-technologiques/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Les-dossiers-ICPE-complets-a-consulter/Les-Parcs-Eoliens/Parc-eolien-CE-La-Crouzette-a-Cuxac-d-Aude>

Décisions prise à l'issue de l'enquête :

A l'issue de la procédure, la décision prise par le préfet du département de l'Aude sera soit une autorisation assortie des prescriptions soit un refus.